



Après le 22 mars, poursuivons la lutte pour le retrait de la loi ORE

L'Intersyndicale ESR Montpellier a pris acte de la démission de Philippe Pétel de ses fonctions de Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique. Pour nous, sa responsabilité est clairement engagée et ses propos, inadmissibles. S'il était resté dans ses fonctions, la sécurité des étudiants et des personnels ne pouvait être assurée. Il est néanmoins très regrettable que ni la ministre, ni le recteur, ni le président de l'UM ne l'aient suspendu de ses fonctions dès le vendredi 23 mars.

Pour ces raisons, nous demandons aussi à ce que les élections au conseil d'UFR Droit et Science Politique, prévues le 27 mars, soient reportées. L'enquête administrative qui commence devra très rapidement mettre à jour les complicités internes à l'université ayant permis à cette milice privée d'entrer dans la faculté de droit et de perpétrer des ignominies à l'encontre de jeunes étudiant-e-s pacifiques.

Ces attaques violentes contre notre mouvement ne nous feront pas reculer. Nos organisations poursuivront la lutte pour exiger le retrait de la loi ORE, en dialogue avec les étudiants, dans l'unité, comme c'est le cas depuis maintenant 3 mois.

Cette semaine, au côté des Comités de Mobilisation, nous appelons

**Lundi 26 mars : Université de Montpellier sur le site du campus Triolet.
Assemblée Générale à 11h30 en amphi 5.04 de la Faculté des Sciences.**

**Mardi 27 mars : Université Paul Valéry - Montpellier 3. Grève des personnels.
Assemblée Générale à 10h30 en amphi A. Manifestation entre l'Université Paul Valéry - Montpellier 3 et le centre-ville (Faculté de Droit, rectorat, préfecture)**

Mercredi 28 mars : Université de Montpellier, Faculté de Droit et Science Politique. Assemblée Générale à 18h. Lieu à déterminer.

Nous rappelons aussi qu'avant les événements violents de la Faculté de Droit, l'amphi A avait été le lieu d'une formidable Assemblée Générale

voir <http://www.lagazettedemontpellier.fr/25304/manifestation-les-etudiants-reunis-en-assemblee-generale-a-la-fac-de-droit.html>

dont nous reproduisons ici l'appel :

Appel du 22 mars de Montpellier pour une université ouverte et solidaire

Attachée au service public de l'enseignement et de la recherche, à sa gratuité, à son accessibilité à toutes et à tous (avec le baccalauréat national comme premier grade universitaire ou VAE), attachée à l'université comme lieu de transmission non marchande des savoirs, à l'articulation entre l'enseignement et la recherche, à la non soumission aux lois du marché, à la non concurrence entre les établissements,

l'Assemblée Générale inter-établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de Montpellier réunie le 22 mars 2018 appelle tous les membres de la communauté universitaire française à rejeter la logique de sélection imposée sous la contrainte par le dispositif Parcoursup.

Elle appelle

- ▶ les départements et formations de licence à ne pas constituer de commission d'examen des vœux ;
- ▶ les conseils d'UFR ou de Faculté à constituer des commissions refusant le classement des candidats (la motivation exprimée par le choix de la formation sur Parcoursup et le baccalauréat ou VAE sont des critères et attendus suffisants) ;
- ▶ les présidentes et présidents d'universités à se prononcer contre le classement « ordonné » des candidats ;
- ▶ le Conseil National des Universités et les sections du CNU à se prononcer contre la logique de sélection généralisée introduite par le biais de l'outil Parcoursup ;
- ▶ le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à investir massivement dans l'université française pour l'accueil et la formation de toutes et tous ;
- ▶ l'ensemble des étudiant.e.s, lycéen.ne.s et personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche à construire la mobilisation pour l'abrogation de la loi ORE, du « plan étudiants » et de la réforme du baccalauréat qui portent une atteinte profonde et sournoise au service public de l'enseignement et de la recherche.